

FLEURY MICHON

Société Anonyme au capital de 13 382 658,85 €uros

Siège social : La Gare – 85707 POUZAUGES

RCS LA ROCHE SUR YON B 572 058 329

POUVOIR

JE SOUSSIGNE(E) :

Domicilié à :

Propriétaire de actions de la société FLEURY MICHON, ouvrant droit à..... voix,

donne pouvoir, par les présentes, à

M

demeurant à

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire réunie extraordinairement et Extraordinaire le **Vendredi 14 février 2020**, à 14h00, à l'adresse suivante : Hôtel d'Anjou « Best Western », 1 boulevard Foch, 49100 Angers,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Approbation d'un transfert de cotation des actions de notre société du marché Euronext Paris vers le marché Euronext Growth Paris ;
- Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour la réalisation dudit transfert.

Assemblée générale extraordinaire :

- Modification des statuts afin de permettre l'adoption par le conseil d'administration, dans certains domaines, de décisions par consultation écrite ;
- Modification corrélatrice de l'article 12 des statuts ;
- Modification des statuts afin d'autoriser le directeur général à donner, globalement et sans limite de montant, des cautionnements, avals et garanties pour sûreté du remboursement des engagements pris par les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 II du Code de commerce, ainsi que, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des garanties sans limite de montant au nom de la société ;
- Modification corrélatrice de l'article 13 des statuts ;
- Modification des statuts afin de supprimer le terme "jetons de présence"
- Modification corrélatrice de l'article 24 des statuts ;
- Pouvoirs pour la réalisation des formalités.

En conséquence :

- prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toute demande à ce sujet, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et à celle qui aurait lieu ultérieurement si la première ne pouvait délibérer valablement.
- signer à cet effet, la feuille de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, conférer ou accepter toutes fonctions, signer tous procès-verbaux, tous actes et pièces, substituer et généralement, faire le nécessaire.

Déclarant approuver et ratifier par avance, tout ce qui sera fait en mon nom.

Avertissement lié à la réglementation relative aux conflits d'intérêts

1. En vertu des dispositions de l'article L 225-106-1 du Code de commerce, si vous donnez pouvoir à une personne autre que votre conjoint ou le partenaire avec lequel vous êtes lié par un pacte civil de solidarité, et lorsque ce mandataire ou la personne pour le compte de laquelle il agit :

- contrôle, au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, la société dont l'assemblée est appelée à se réunir ;
- ou est dirigeant, administrateur ou employé de cette société ou d'une entité qui la contrôle au sens de l'article L 223-3 du Code de commerce, ou d'une personne/entité qui est contrôlée par l'entité qui contrôle la société dont l'assemblée se tient ;

vous devez en être informé afin de mesurer le risque que le mandataire ainsi désigné poursuive un intérêt autre que le vôtre.

Vous devez de même être informé lorsqu'il existe un lien familial entre le mandataire ou la personne pour le compte de laquelle il agit et l'une des personnes visées ci-avant.

Dans ces circonstances, la loi vous fait obligation de confirmer expressément la procuration ainsi consentie, à défaut de quoi elle est caduque, et la personne à qui vous avez donné pouvoir ne peut vous représenter lors de l'assemblée.

2. En application des dispositions visées ci-avant, nous vous informons que dans l'hypothèse où vous donneriez pouvoir pour vous représenter à cette assemblée à l'une des personnes suivantes :

- Madame Geneviève Gonnord ou Monsieur Yves Gonnord
- Monsieur Grégoire Gonnord (Président du conseil d'administration)
- Monsieur Billy Salha (Directeur général)
- Monsieur Jean-Louis Roy (Directeur administratif et financier)

ces personnes sont concernées par les dispositions de l'article L 225-106-1 du Code de commerce sus-visé . Dans ce cas, vous devez impérativement **confirmer votre pouvoir en reproduisant ci-dessous, de manière manuscrite, la mention ci-après en italique (à défaut de quoi votre pouvoir ne sera pas valable)** : *« J'ai connaissance du fait que la personne à qui je donne pouvoir de me représenter à l'assemblée est potentiellement en situation de conflit d'intérêt et pourrait poursuivre un intérêt autre que le mien ; j'en prends bonne note et je confirme malgré tout le pouvoir ainsi consenti »* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à
Le2020

(Signature) *

* Précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".